



Bienvenue au centre Régional d'Oxygénothérapie Hyperbare



Hôpital Roger Salengro
Pôle Médecine intensive et réanimation
CHU de Lille - 59037 Lille Cedex

Tél : 03 20 44 55 50

Mail : centre.hyperbare@chu-lille.fr

www.centrehyperbare.chu-lille.fr

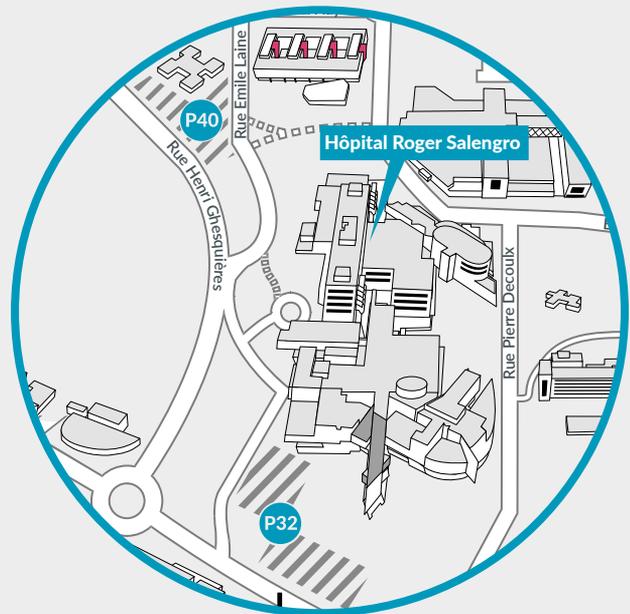


Accueil



Sommaire

	Mot d'accueil	page 3
	Organisation de Centre Régional d'oxygénothérapie Hyperbare	page 5
	Le traitement par oxygénothérapie Hyperbare	page 7
	Oxygénothérapie Hyperbare et sécurité	page 8
	Présentation de l'équipe	page 10
	Informations sur la recherche clinique	page 10



Hôpital Roger Salengro
Parking visiteurs N°32 et N°40

EDITORIAL

CENTRE
HYPERBARE
↑

Madame, Monsieur

Votre médecin a souhaité qu'un traitement par oxygénothérapie hyperbare soit envisagé dans le cadre de votre prise en charge médicale.

Soyez assuré(e) que toute l'équipe du Centre Régional d'Oxygénothérapie Hyperbare mettra toute sa compétence et son attention à votre disposition pour favoriser votre prompt rétablissement.

Ce livret a été rédigé afin de vous informer sur le déroulement de votre séjour.

Cependant, n'hésitez pas à nous solliciter si ce dernier ne répondait pas à toutes vos questions ou si vous désirez de plus amples renseignements.

Dr Erika Parmentier-Decrucq
Responsable médicale

Angélique Marescaux
Cadre de santé



Le Centre Régional d'Oxygénothérapie Hyperbare est situé **au niveau 0 de l'hôpital Roger Salengro**, (entrée est) dans le bâtiment des Réanimations du Centre Hospitalier Universitaire de Lille.

Nous accueillons des patients du domicile, d'autres secteurs d'hospitalisations du CHU et d'autres hôpitaux. Certains de nos patients proviennent de secteurs de réanimation.

Le Centre Régional d'Oxygénothérapie Hyperbare est constitué :

- d'un **hôpital de jour** comportant :
 - 3 salles de consultation,
 - 4 chambres individuelles,
 - 1 chambre de 4 lits,
 - d'un lieu de vie et d'une salle de restauration.

- Un **plateau technique**, où se situe les 3 chambres hyperbares destinées à la réalisation du traitement, dans la continuité de l'hôpital de jour.





Organisation du Centre Régional d'Oxygénothérapie Hyperbare

La prise de rendez-vous.

Un rendez-vous peut être pris par téléphone auprès de notre hôtesse d'accueil qui vous communiquera la date et l'heure de votre consultation. Cette prise de rendez-vous est réalisée par le médecin vous adressant.

La consultation initiale.

Elle a pour but de déterminer si votre prise en charge relève d'un traitement par oxygénothérapie hyperbare. Nous vous remercions de bien vouloir vous munir :

- De la lettre de votre médecin.
- D'une radiographie de thorax (moins de 3 mois).



Vous pouvez être hospitalisé(e) en hôpital de jour ou en hospitalisation classique

- D'un électrocardiogramme (moins de 1 mois).
- Des résultats d'examen en votre possession concernant votre pathologie.
- De vos documents administratifs (Pièce d'identité, Carte Vitale et de mutuelle).

L'indication médicale étant posée, vous pourrez bénéficier d'une prise en charge au centre d'Oxygénothérapie Hyperbare, soit depuis votre domicile, soit depuis un service d'hospitalisation du CHU, ou d'un autre hôpital. Le centre d'Oxygénothérapie ne compte qu'un hôpital de jour.

Le déroulement de votre séjour en hospitalisation de jour.

Selon le planning, vous serez convoqué soit :

- à 8h00 pour les séances de 8h30 et 14h
- à 10h00 pour les séances de 10h30 et 16h30

Tout retard de votre part induira une modification dans votre passage en séance. Les heures de séances sont fixes et ne peuvent être modifiées que par la prise en charge d'urgences vitales.

Entre les séances, les soins infirmiers nécessaires à votre prise en charge vous seront dispensés.

Le repas du midi vous sera servi en salle de restauration ou dans votre chambre si votre état le requiert.

Pour les patients acheminés par ambulance privée, c'est à la société de transport de contacter le Centre Hyperbare, à partir de 15h ou 17h (suivant la séance) pour connaître l'heure de sortie exacte, au numéro suivant : 03 20 44 40 05.

Le suivi des pansements de certains patients du centre.

A l'issu des séances, une consultation infirmière ainsi qu'un suivi peuvent vous être proposés.

Au cours de cette consultation, l'infirmière :

- Réalisera le pansement
- Proposera un protocole pansement à mettre en place au domicile pour aider l'infirmière libérale

Le Centre Régional d'Oxygénothérapie Hyperbare est un centre de recours et traitement des urgences, notamment pour des patients de réanimation, ce qui peut induire des modifications sur les horaires de début de séances. Nous travaillons à ce que ceux-ci soient minimes et rares.





Le traitement par oxygénothérapie hyperbare

Le principe du traitement

L'oxygénothérapie hyperbare consiste à **respirer de l'oxygène à une pression supérieure à la pression atmosphérique**. Pour cela, il est nécessaire de placer le patient dans une enceinte étanche (chambre hyperbare) où la pression sera augmentée par de l'air comprimé.

Vous serez donc installé(e), vêtu(e) d'une sur-blouse en coton dans l'une des 3 chambres hyperbares, pour une **séance d'une durée de 2 heures**. Un membre de l'équipe soignante vous accompagnera systématiquement pour vous expliquer la procédure à suivre et pour assurer votre surveillance et votre sécurité.

Les pathologies traitées par oxygénothérapie hyperbare

- > Retard de cicatrisation, ulcère d'origine artérielle, lésion du pied diabétique.
- > Infections bactériennes anaérobies ou mixtes.
- > Ischémie aigüe des tissus mous.
- > Fracture ouverte, écrasement musculaire.
- > Lésions radio-induites.
- > Surdit   d'apparition brusque.
- > Isch  mie aig  e ophtalmique.
- > Intoxication au monoxyde de carbone.
- > Enc  phalopathie post anoxique.
- > Embolie gazeuse.
- > Accident de d  compression.

Le d  roulement d'une s  ance

• L'installation

Vous serez install  (e) dans une des 3 chambres hyperbares par l'  quipe soignante. Vous pourrez   tre soit assis, soit allong  (e) si votre   tat de sant   le n  cessite.

L'  quipe soignante vous   quippa d'un capteur (indolore) afin de surveiller l'efficacit   du traitement. Cela pourra   tre compl  t   par tout autre mat  riel n  cessaire    votre bonne surveillance en fonction de votre   tat de sant  .



- **La mise en pression**

Elle dure environ 15 minutes (pression 1,5 bar équivalente à la pression régnant à 15 mètres sous l'eau). Elle s'accompagne de :

- > chaleur,
- > bruit,
- > d'un retentissement sur les tympans (sensation d'oreille bouchée) que les soignants vous apprendront à gérer.

- **Le palier à l'oxygène** (Phase de traitement)

Le palier à l'oxygène d'une durée de 90 minutes (ce qui représente le temps effectif du traitement) nécessite la mise en place d'un **masque à oxygène qu'il est impératif de conserver** de façon étanche afin de bénéficier au maximum du traitement.

Une séance d'Oxygénothérapie hyperbare

dure environ deux heures

Durant cette période et en fonction de votre chambre de traitement, vous aurez la possibilité de regarder la télévision, d'écouter la radio ou de lire.

- **La décompression**

Elle dure environ 15 minutes et s'accompagne de :

- > bruit,
- > sensation de froid et d'apparition de condensation (brouillard),
- > d'un retentissement sur les tympans.



L'Oxygénothérapie hyperbare est
un traitement hautement spécialisé
nécessitant des règles de sécurité strictes.

Sont interdits en particulier :

- Les appareils à batterie ou à moteur électrique (téléphone, tablette,...).
- Les tissus synthétiques : draps, couvertures, vêtements, oreillers...
- Les briquets.
- Les bombes aérosols.
- Les produits volatiles (alcool,...).
- Les journaux.
- Les sacs à mains.
- Les corps gras alimentaires ou médicaux non protégés.

De plus, pour votre sécurité, **les chambres hyperbares sont équipées de vidéosurveillance (vision et audio) et de systèmes de communication intégrés** qui permettent une vision de la situation par le Chef d'Opération Hyperbare.

Oxygénothérapie hyperbare et sécurité

Les consignes de sécurité sont affichées à l'entrée de chaque chambre hyperbare et en salle de vie. Il est nécessaire que vous en ayez connaissance.

Certains objets et matières sont interdits dans les chambres hyperbares.

Aucun objet ou produit ne peut être introduit dans les chambres hyperbares sans être expressément autorisé par le Chef d'Opération Hyperbare.



Présentation de l'équipe

Vous pouvez joindre l'hôtesse du Centre régional d'oxygénothérapie hyperbare au : **03 20 44 45 50**

Le personnel médical

- > Madame le Docteur PARMENTIER-DECRUCQ, Responsable Médicale
- > Monsieur le Docteur LINKE, Praticien Hospitalier
- > Les étudiants en médecine.

Le personnel paramédical :

- > Madame MARESCAUX, Cadre de santé
- > Infirmiers, Aides-soignants, Chefs d'opérations hyperbares, Hôtesse, Technicien supérieur
- > Etudiants de professions paramédicales (Infirmiers, Aides-soignants, Kinésithérapeutes)

Information sur la recherche clinique

Le Centre Hyperbare est un centre universitaire. Nous sommes amenés à faire de la recherche clinique. En effet, en plus de nos activités de soins, **nous menons ou participons à des activités de recherche**, dont le but à terme est d'améliorer la prise en charge de nos patients.

Les données du dossier médical et les prélèvements biologiques issus des procédures de soins habituelles de votre proche peuvent être utilisés à cette fin, de manière anonyme, dans le cadre de travaux descriptifs sans aucune modification de nos protocoles de soins habituels, **sauf opposition de votre proche ou de votre part** si ce dernier est dans l'incapacité de s'exprimer.





Pour les travaux de recherche pour lesquels il est nécessaire d'effectuer des gestes, des prélèvements inhabituels, ou de proposer des actes thérapeutiques nouveaux sortant de nos procédures de soins courants, nous demanderons l'accord de votre proche ou le votre en cas d'incapacité de ce dernier à s'exprimer.

Vous êtes donc susceptibles d'être informé(e) en cas d'inclusion de votre proche dans un protocole. Son consentement écrit (ou le vôtre en cas d'incapacité pour lui de s'exprimer) sera alors recueilli.

Tous les travaux que nous menons font l'objet d'un accord des comités d'éthique et respectent la réglementation en vigueur sur la protection des personnes se prêtant à la recherche biomédicale et sur l'anonymisation des données.

Les données concernant un patient font l'objet d'un traitement informatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le patient peut exercer un droit d'accès et de rectification. Ce droit s'exerce auprès du médecin responsable de l'information médicale dans l'établissement, par l'intermédiaire du praticien responsable de la structure médicale dans laquelle il aura reçu des soins ou du praticien ayant constitué son dossier.

Le patient a le droit de s'opposer, pour des raisons légitimes, au recueil et au traitement de données nominatives le concernant, dans les conditions fixées à l'article 26 de la loi du 6 janvier 1978.

Nos progrès
c'est pour la vie

Centre Hospitalier Universitaire de Lille

Avenue Oscar Lambret - 59037 Lille Cedex - Tél : 03 20 44 59 62

www.chu-lille.fr



chulille



CHU Lille



@CHU_Lille



CHU de Lille



CHU de Lille

